des missions et de l'Administration centrale, il est recommandé de définir un plan de formation destiné à trois catégories de "clients" au sein du Ministère. La première catégorie comprend le personnel chargé de la gestion de la technologie. La formation doit être plus qu'une introduction aux ordinateurs; elle doit comprendre les aspects de l'informatique essentiels à sa gestion. La deuxième catégorie comprend les spécialistes techniques - analystes fonctionnels, programmeurs, utilisateurs de micro-ordinateurs, etc. La formation sera assurée par les fournisseurs, mais le Centre de micro-informatique pourrait également apporter son aide. Dans cette catégorie, la formation sera personnalisée et sera autorisée en fonction des besoins de chacun. La troisième catégorie comprend les autres membres du personnel du Ministère qui doivent être familiarisés avec les concepts d'automatisation ainsi qu'avec les incidences qu'aura ce processus pour eux. En plus d'apprendre à ces employés les principes de base de l'informatique, il est nécessaire de répondre à leurs préoccupations quant aux éventuelles disparitions d'emplois et aux questions ergonomiques et environnementales, concernant notamment le travail devant des terminaux à écran de visualisation. Les employés permutants doivent aussi recevoir des indications concernant le rôle des surveillants dans la gestion des fonctions informatiques au sein d'une mission. De nombreux employés auront à superviser à l'étranger des employés recrutés sur place, devenus experts dans l'exploitation de différents systèmes. Un plan distinct est actuellement élaboré à la Direction du personnel pour le programme de formation du Ministère qui sera spécifiquement axé sur l'informatique.

2.8.3 LE NOUVEAU COMMUTATEUR AUTOMATIQUE DE MESSAGES DU CENTRE DES TELECOMMUNICATIONS D'OTTAWA (NOCAMS)

Le NOCAMS est un système de documentation automatisé utilisé pour contrôler le flux et la répartition des messages circulant entre le ministère des Affaires extérieures à Ottawa, les missions du gouvernement canadien à travers le monde, différents autres ministères et agences du gouvernement du Canada et les destinataires commerciaux (télex et traitement de texte). Au cours de l'AF 1985-1986, la mémoire du système sera accrue, mais des améliorations supplémentaires sont nécessaires pour utiliser ce dispositif perfectionné qui devrait réduire les problèmes de maintenance, fournir la capacité de stockage nécessaire et accroître le débit du système. Afin d'assumer efficacement le volume du trafic prévu en 1986-1987 et au-delà, le réseau devra être amélioré et, dans ce contexte, un important travail de conception s'impose. La modernisation du système est nécessaire pour permettre un transfert plus rapide des données entre l'Administration centrale et les missions, afin d'assurer aux différentes activités une réponse plus rapide et un meilleur accès à l'information grâce à l'automatisation. Des fonds ont été demandés pour 1985-1986 dans une présentation distincte au Conseil du Trésor, de manière à ce que le travail préliminaire puisse être entrepris même si le système révisé n'entre en fonction que plus tard au cours de la décennie.

2.8.4 SYSTEME DES PASSEPORTS

Le système des passeports fait l'objet de modifications afin de mettre à profit les progrès technologiques. Ceciaura pour effet de rendre l'émission de passeports plus efficace dans les bureaux à travers le Canada et dans certaines missions traitant un grand nombre de demandes; ces dispositions entraîneront le remplacement d'un ordinateur datant de dix ans et dont l'entretien pose des problèmes ainsi que la mise en circulation d'un nouveau passeport canadien lisible par machine, ce qui simplifiera les formalités d'entrée dans plusieurs pays. Il est probable que, en plus d'offrir aux Canadiens un meilleur service, ce projet permettra au Bureau des passeports de réaliser certaines économies. Ces projets seront financés par le Fonds renouvelable du Bureau des passeports.

2.8.5 AFFAIRES CULTURELLES ET INFORMATION

Les services d'un expert-conseil ont été retenus pour étudier les systèmes qui pourraient soutenir les activités de la Direction générale des affaires culturelles et de l'information. Cette étude portera principalement sur les